

## **ACTION « COMMUNE SANS OGM »**

**Jusqu'à présent, l'agriculture suisse est exempte d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Les agriculteurs ne cultivent pas de plantes génétiquement modifiées et les produits alimentaires provenant des producteurs agricoles suisses sont par conséquent garantis sans OGM. Afin qu'il en aille toujours de même à l'avenir, l'action « Communes sans OGM » vise à préserver une agriculture suisse et un environnement exempts d'OGM.**

La Suisse est pour le moment préservée des OGM, du fait qu'ils ne sont pas utilisés dans l'agriculture. Le 27 novembre 2005, le peuple et l'ensemble des cantons ont plébiscité un moratoire de cinq ans sur l'utilisation et la commercialisation des OGM. Ce moratoire prendra fin le 27 novembre 2013 suite à la prolongation définitivement acceptée par le Parlement le 8 mars 2010. Une fois le moratoire levé, la situation en Suisse pourrait rapidement changer sous l'effet de pressions économiques et politiques. Dans ce cas, il sera extrêmement difficile de garantir la protection des cultures exemptes d'OGM.

La cohabitation pacifique de parcelles cultivées avec et sans OGM n'est guère réalisable dans le paysage agricole suisse constitué de petites surfaces encastrées les unes dans les autres. En cas de culture de plantes génétiquement modifiées, les filières Bio, IP-Suisse et autres labels excluant les OGM seraient menacés et par conséquent le libre choix des consommateurs aussi. Ceci malgré le fait qu'une large majorité de la population refuse de consommer des aliments génétiquement modifiés.

Il a aussi été démontré (IRAB, Institut suisse de recherche sur l'agriculture biologique) que le surplus de temps (information sur le plan d'assolement de ses voisins pour garantir les distances de sécurité), d'énergie (contact avec tous les voisins) et de coûts que serait contraint d'endosser l'agriculteur qui désire une production garantie sans OGM, est complètement démesuré.

Aussi le danger est-il grand qu'en cas de culture d'OGM, il ne soit plus possible de garantir une production locale exempte de manipulations génétiques. Afin de préserver une agriculture suisse et un environnement exempts d'OGM, la campagne «Commune sans OGM», initiée en 2005, donne la possibilité aux agricultrices et aux agriculteurs de s'engager clairement et dès à présent pour une agriculture suisse garantie sans OGM.

### **Déclaration « pour une production sans OGM » : de quoi s'agit-il ?**

Les agricultrices et les agriculteurs, qui en vertu de leur label (IP-Suisse, Bio, Suisse-Garantie, AOC, etc) n'utilisent pas d'OGM ou qui y renoncent volontairement, sont invités à signer la déclaration « pour une production sans OGM ». Selon les termes de celle-ci, ils-elles s'engagent à « ne produire, en connaissance de cause, aucune plante ni aucun animal de rente génétiquement modifié».

### **Commune sans OGM : comment le devenir?**

Dès que toutes les agricultrices et tous les agriculteurs d'une même commune (l'adresse à laquelle sont versés les paiements directs faisant foi) ont signé la déclaration, la commune est réputée sans OGM. Cette démarche se fonde par conséquent sur la libre adhésion des exploitants agricoles, et non sur une décision des autorités communales.

### **Pour tous renseignements**

Luigi D'Andrea, Rue des Bocages 9, 2800 Delémont, 077 400 70 43, l.dandrea@stopogm.ch